

Préparation LSFIn : comment répondre aux attentes principales de la FINMA

Quels sont les points les plus importants pour la FINMA ? Qu'est-ce qui sera particulièrement surveillé / audité ? Que faire absolument avant fin 2021 ?

9.00 Quelques questions pratiques posées par la LSFIn

- Agir "à titre professionnel" (en lien avec la définition de prestataire de services financiers)
- Définition d'"instruments financiers"
- Notion de "client"
- Clients privés fortunés et les structures d'investissement privées
- Reverse Solicitation

Dr. Vaik Müller, Attorney at Law, Partner, CMS von Erlach Partners Ltd

9.40 Les possibles contentieux avec les clients en matière de protection de l'investisseur et de règles de comportement : leçons de la jurisprudence civile suisse

- L'opting-out : portée et risques pour les prestataires de services financiers
 - Nouveautés et risques en matière d'opérations « execution only »
 - Frontière entre mandat de conseil transactionnel, mandat de conseil global et mandat de conseil ponctuel : quel mandat pour quelle typologie de risques ?
 - Illustration jurisprudentielle : mise en perspective à l'aune de la LSFIn
- Pierre-Olivier Etique, Avocat associé, 373 Avocats & Associés**

10.20 Classification des clients : quels sont les points les plus importants pour la FINMA ? Quels sont les risques ? Qu'est-ce qui sera particulièrement surveillé / audité ?

- Client : cocontractant ou/et UBO ; les problèmes liés aux trusts (settlor, bénéficiaires...), aux assurances-vie
- Opting out des clients privés et clients professionnels : risque de conflit d'intérêt ?
- La grande majorité des clients privés devraient être classés en clients professionnels : quelles protections conservent-ils selon la LSFIn ? Peuvent-ils ajouter des protections « à la carte » dont bénéficient les clients privés ?

Carine Casteu, Chief Risk Officer, Piquet Galland & Cie SA

11.00 Pause-café

11.20 Devoir d'information : quels sont les points les plus importants pour la FINMA qui en a fait un enjeu prioritaire ?

- Quelles sont les informations à donner aux clients et à quel point doivent-elles être détaillées ?
- Comment présenter ces informations, à quel moment les donner et comment les intégrer dans les processus ?
- Le devoir d'information des clients varie-t-il en fonction des services financiers offerts ?
- Quels clients peuvent renoncer à recevoir des informations et dans quelle mesure ?

Jérôme Pidoux, Avocat, MLL Meyerlustenberger Lachenal Froriep AG

12.00 Suitability et appropriateness: les premières leçons learned de la pratique

- Comment évaluer et documenter les connaissances et l'expérience du client ?
- Comment refléter dans la documentation les situations évolutives ?
- Comment structurer les tests prévus par la LSFIn de manière à protéger le prestataire de services financiers en cas de prétentions civiles du client ?
- Comment réagir concrètement face au client qui demande spécifiquement des services qui ne correspondent pas au résultat des

tests de suitability et appropriateness ?

- Comment intégrer ces tests dans les processus opérationnels ?
- Philipp Fischer, Avocat, Oberson Abels SA**

13.00 Déjeuner

14.30 Attribution et suivi d'un Crédit Lombard : comment protéger le portefeuille du client en période de baisse des marchés dans le respect des règles LSFIn ? Quels risques pour la banque ?

- Le crédit lombard : aspects juridiques et modalités financières
- Les devoirs et obligations de la banque à l'égard du client en mandat de gestion de fortune, en conseil en placements et en execution only
- L'appel de marge et la réalisation des avoirs :
 - l'avertissement et le délai
 - le risque d'abus de droit lorsque la banque exige le respect de la marge initiale
 - le critère de la best execution dans la réalisation des avoirs
 - les risques : vendre les « mauvais » actifs, vendre plus que nécessaire pour rétablir la marge, déséquilibrer la diversification et la répartition des risques du compte

Alexandre de Senarclens, Avocat au barreau de Genève, Associé, Reiser Avocats, Genève

15.10 La régulation et la surveillance de la constitution de l'univers de placement

- Quelles règles encadrant le travail et les décisions du Comité d'Investissement responsable de constituer l'univers de placement, et son actualisation, en particulier garantie activité irréprochable
- Les changements de l'univers de placement et les rebalancements / actualisation des conseils
- Cas particulier des groupes financiers et délégation

Eric Favre, Counsel, MLL Meyerlustenberger Lachenal Froriep AG

15.40 Pause-café

16.00 Une préoccupation majeure de la FINMA : les conflits d'intérêts

- Quelles sont les règles relatives aux conflits d'intérêts dans la LEFin et dans la LSFIn
 - Comment mettre en œuvre ces exigences dans la pratique
 - La question épineuse des rémunérations
 - Comment éviter les conflits d'intérêts liés aux produits maison
- Delphine Meylan, Senior associate, Lenz & Staehelin**

16.40 Que faire avant fin 2021 en priorité pour se conformer à la LSFIn ?

- Quelle sont les directives internes à implémenter d'ici au 31 décembre 2021 et comment mettre en place les principales exigences organisationnelles de la LSFIn ?
 - Quelle est la "documentation client" à revoir d'ici le 31 décembre 2021 (feuille d'information, mandat, profil de risque) ?
 - Comment réagir lorsqu'il devient évident que la documentation ne pourra pas être mise à jour d'ici la fin de l'année (nouveaux profils de risque, mandats ou formulaires de classification pas obtenus etc.) ?
- Taultant Avdija, Avocat, Responsable Regulatory & Compliance Suisse romande, BDO SA**

17.20 Fin de la conférence

Préparation LSFIn :

comment répondre aux attentes principales de la FINMA

Informations pratiques

Renseignements et inscriptions

par tél: +41 (0)22 849 01 11
 par fax: +41 (0)22 849 01 10
 par e-mail: info@academyfinance.ch
 par courrier: Academy & Finance SA,
 16, rue Maunoir CP 6069, CH-1211 Genève 6
 www.academyfinance.ch

Lieu de la conférence

Hôtel Président Wilson
 47 quai Wilson, Genève

Prix

1160 CHF (+TVA 7.7%)

Gérants membres de l'ASG : 860 CHF.

Autres gestionnaires de fortune : 890 CHF
 Inscriptions supplémentaires de la même
 société : -50%

Formation accréditée par



Pour cette formation accréditée par l'ASG, les participants inscrits au programme de formation ASG reçoivent 6 crédits.

Inscription et paiement

Règlement par virement bancaire ou par carte de crédit. Le montant facturé sera débité dès réception des informations relatives à la carte. Dans tous les cas, une facture vous sera transmise par email.

Annulation

Les annulations reçues avant le 2 novembre 2021 seront remboursées à hauteur de 100%. Les annulations reçues après le 2 novembre ne seront pas remboursées. Pour être prise en compte, toute annulation doit être formulée par écrit (email, courrier ou télécopie) avant la conférence. Si l'annulation n'est pas reçue par courrier ou par fax avant la conférence, le montant total de l'inscription sera dû. Un remplacement est admis à tout moment. Il doit être communiqué par écrit avant la conférence.

Bulletin d'inscription

Je m'inscris à la conférence "Préparation LSFIn" à Genève le mardi 9 novembre 2021.

Je souhaite participer online sur Zoom.

Ma société est gestionnaire de fortune Ma société est membre de l'ASG

Pour plus de confort, inscrivez-vous par téléphone au +41 (0)22 849 01 11.

1^{ER} INSCRIT

Prénom et nom.....
 Fonction.....
 E-mail.....

2^{ÈME} INSCRIT (-50%)

Prénom et nom.....
 Fonction.....
 E-mail.....

Société.....
 Adresse.....
 Code postal.....Ville.....

Tél Fax.....

Nom et adresse email de la personne responsable du paiement de la facture

Virement bancaire Mastercard VISA AMEX

N° de carte: ____/____/____/____ Date d'expiration: ____/____

Nom du détenteur de la carte

Date

Signature.....

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.